

**C'est bien qu'il y ait de plus en plus de personnes qui vivent plus longtemps...  
...mais la caisse de pension devra durer plus longtemps!**



### Votation populaire du 7 mars 2010

**OUI à la sécurité des rentes du 2<sup>e</sup> pillier – OUI à l'adaptation du taux de conversion minimum**

#### De quoi s'agit-il?

- Le taux de conversion détermine comment l'avoir de vieillesse accumulé est transformé en rente de vieillesse annuelle au moment de la retraite.
- L'espérance de vie ayant clairement augmenté ces dernières années, le capital disponible au moment de la retraite doit suffire pour un plus grand nombre de personnes que supposé à l'origine. Il n'y a aucun indice laissant supposer que cette tendance est inversée.
- Le niveau de l'intérêt a nettement diminué, en même temps que l'espérance de vie augmentait, et atteint aujourd'hui 2%. Pour garantir un taux de conversion de 6,8%, une institution de prévoyance doit cependant réaliser un rendement frôlant les 5%.
- Pour combler le déficit de financement des rentes en cours, il faut utiliser une partie des revenus réalisés sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs. Cette redistribution de fonds des assurés actifs vers les rentiers est toutefois en opposition avec le principe de la prévoyance professionnelle selon lequel chaque personne assurée finance ses prestations à l'avance pour elle-même et seule la compensation des risques est l'affaire de tous.
- En attribuant des assurés actifs aux rentiers, on diminue les avoirs de vieillesse des assurés actifs et, en conséquence, leurs futures rentes.
- À l'occasion de la votation fédérale du 7 mars 2010, le peuple suisse décidera ou non de garantir l'aptitude à long terme à financer les rentes par une diminution progressive du taux de conversion de 6,8 % à 6,4 % d'ici 2016.

#### Pourquoi voter OUI?

- En raison de rentes calculées à partir de bases erronées et donc trop élevées, 600 millions de francs suisses sont d'ores et déjà redistribués tous les ans. Un OUI permettra de mettre fin à cette redistribution.
- Avec un OUI, vous garantissez les rentes futures.
- Un OUI permettra d'étayer, également pour les générations à venir, l'objectif formulé dans la constitution fédérale à propos de la prévoyance professionnelle visant à maintenir – avec l'AVS – le niveau de vie habituel de façon appropriée.
- Les institutions de prévoyance doivent pouvoir être en mesure de profiter du placement sûr et durable des avoirs de vieillesse également à l'avenir.
- Le système suisse des trois piliers dans l'assurance sociale, qui a fait ses preuves, doit rester stable à long terme et garanti également pour l'avenir.

#### Présentation des faits:

- 1. Augmentation de l'espérance de vie**  
Depuis 1985, année de l'entrée en vigueur de la LPP, l'espérance de vie a augmenté de trois ans et demi pour les hommes et de 3 ans pour les femmes.
- 2. Réduction des rendements des placements à faible risque**  
Depuis l'introduction de la LPP en 1985, les rendements des placements à faible risque ont diminué de moitié environ.
- 3. Rentes de vieillesse en cours**  
La personne qui perçoit déjà une rente de la prévoyance professionnelle, continuera à la toucher dans son intégralité. Une adaptation du taux de conversion n'a aucune influence sur les rentes de vieillesse en cours.

Vous trouverez des informations allant au-delà concernant la votation à venir sous [www.pax.ch](http://www.pax.ch) ■ News.

**Le 7 mars OUI à des rentes sûres et équitables**